



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 13 MARS 2024
RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 13 MARZU DI U 2024

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet : Autorisation donnée à la présidente à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise à disposition et l'acquisition de données relatives au secteur touristique en Corse.

Uggettu : *Approvazione data à a presidente pè zifrà a convenzione custitutiva d'un gruppamentu di cumande per a messa à dispusizione è l'acquistu di dati rilativi à u settore turisticu in Corsica.*

L'Agence du Tourisme de la Corse lance avec six partenaires, dans le cadre d'un groupement de commandes, un marché d'achat pour la mise à disposition de données concernant le secteur touristique en Corse.

L'ATC en tant que le coordonnateur de ce groupement de commandes devra :

- Assurer l'exécution du marché pour la satisfaction des besoins de l'ensemble des membres du groupement conformément aux pièces contractuelles (bons de commandes, paiements) ;
- Procéder au paiement des dépenses résultant de l'exécution du marché ;
- Participer au suivi et bilan de l'exécution des marchés en vue de son amélioration, des reconductions éventuelles, de ses résiliations ou de ses relances ;
- Assurer la responsabilité de chef de projet technique auprès du prestataire qui sera retenu après appel d'offres ;
- Animer le groupe de travail technique autour des problématiques liées aux données fournies.

Les partenaires à ce groupement de commande sont :

- L'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCIC) ;
- Air Corsica (XK) ;
- L'association de socioprofessionnels « Le Cercle des Grandes Maisons Corses » ;
- Ollandini voyages ;
- Les Gîtes de France service Corse.

A cet effet, il vous est demandé de bien vouloir m'autoriser à signer, pour notre établissement, la convention constitutive d'un groupement de commande dont le texte vous est transmis en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.